

PAGE 1





France A féminine et masculine : Euro 2016 (H-F)

Au terme du Congrès de l'EHF qui s'est tenu à Monaco le week-end des 23-24 juin, l'organisation de l'Euro 2016 masculin et féminin a été attribuée respectivement à la Pologne et à la Suède.

France A féminine : Euro 2012, résultats du tirage au sort

Les Femmes de défis sont fixées sur les adversaires qu'elles affronteront en décembre lors du premier tour de l'Euro 2012 qui se tiendra en Serbie du 4 au 16 décembre prochains : la Suède, le Danemark et la Macédoine. Et c'est à Nis, dans le groupe B, que les Femmes de défis disputeront ces matches de poule face à des adversaires coriaces à l'image de la Suède et du Danemark que les Bleues retrouveront d'ailleurs en juillet lors des JO de Londres!

Groupe A (Belgrade) : Norvège, Ukraine, Serbie, République Tchèque.

Groupe B (Nis): France, Danemark, Suède, Macédoine. Groupe C (Novi Sad): Croatie, Allemagne, Hongrie, Espagne. Groupe D (Vrsac): Roumanie, Monténégro, Russie, Islande.

France junior féminine : Convocation pour le Mondial 2012 en République Tchèque

Seize joueuses ont été retenues par Paul Landuré pour disputer le Mondial en République Tchèque du 1er au 15 juillet 2012 :

DUPUIS Marine (ES Besançon), HOUETTE Manon (Fleury Loiret HB), CHARBONNEL Jane (HBC Nîmes), LONZIEME Anaïs (Issy Paris HB), BENOUAMER Laëtitia (C.Dijon Bourgogne), LASSOURCE Coralie (Issy Paris HB), BRIGOT Elise (Arvor 29 Pays de Brest), RASSINOUX Camille (Fleury Loiret HB), GLAUSER Laura (Metz HB), ASPERGES Camille (HBC Nîmes), ABDELLAHI Sabrina (Yutz), ZAADI Grace (Metz HB), MOREAU Claire (C.Dijon Bourgogne), COATANEA Pauline (Arvor 29 Pays de Brest), ABDOURAHIM Dounia (Toulon Var Saint Cyr HB), GODEL Julie (ES Besançon Féminin)

Le staff: GOUGEON Daniel (chef de délégation), LANDURE Paul (entraîneur national), DE LA FUENTE Olivier (entraîneur adjoint), BOURGUIGNON Gabriel (entraîneur des gardiennes), PLESSIS Jean-Yves (médecin), PICOT Brice (kinésithérapeute), RESSORT Marion (kinésithérapeute)

Le programme de la compétition pour les juniors françaises (POULE C)

- France / Angola le 1er juillet 2012 à 19h30
- —Japon / France le 2 juillet 2012 à 19h30
- -Russie / France le 3 juillet 2012 à 17h15
- -France / Autriche le 5 juillet 2012 à 17h15
- —France / Pologne le 5 juillet 2012 à 17h15

France junior masculine : Stage de préparation à Vaulx-en-Velin

19 joueurs ont été retenus pour réaliser le stage de préparation programmé par le staff de l'équipe de France junior :

BALLET KEBENGUE Adrien (US Créteil HB), BATAILLE Benjamin (Massy), BONNEFOND Baptiste (Montpellier AHB), BOSCHI Nicolas (St Rapahaël VHB), BRASSELEUR Micke (Tremblay en France HB), CRAMOISY Enzo (Massy HBC), DEMAILLE Alexandre (St Raphaël VHB), DESBONNET Rémy (Montpellier AHB), DESCAT Hugo (US Créteil), EMONET Julian (USDK Dunkerque), FERRANDIER Antoine (US Créteil), GUTFREUND Antoine (Montpellier AHB), LE BOULAIRE Léo (Cesson Rennes Métropole), MERCERON Mathieu (Chambéry Savoir Handball), MINEL Quentin (US Créteil), NYATEU O'Brian (HBC Nantes), TOTO Jérémy (US Créteil), TRICAUD Thomas (Istres Ouest Provence HB), ZERBIB Romain (Montpellier AHB)

Le staff: PETITGIRARD Guy (entraîneur national), BERTHOLET Jacky (technique), PASSEMARD Patrick (technique), RENAUD Eric (médecin), THOMET Nicolas (kinésithérapeute)



Licence d'Agent sportif de handball Examen 2012-2013

La FFHB informe les candidats à l'obtention de la licence d'Agent Sportif de Handball que, comme en 2011/2012, la prochaine session d'examen se déroulera en deux temps :

- 1^{re} épreuve écrite (générale) organisée par le CNOSF le **12 novembre 2012**,
- 2º épreuve (spécifique Handball) organisée durant **fin mars ou début avril 2013** (date définitive en attente de la décision FIFA car organisation en concomitance avec la Fédération française de football).

Seuls pourront se présenter à la seconde épreuve les candidats admis à la $1^{\rm re}$ épreuve.

Les dossiers d'inscription devront être adressés à la FFHB (62, rue Gabriel-Péri, 94257 Gentilly cedex) impérativement **au plus tard le 5 septembre 2012** (date de réception à la FFHB).

Le dossier d'inscription ainsi que les informations relatives à l'organisation de l'examen (notamment le programme des épreuves) sont disponibles sur le site de la FFHB à l'adresse suivante : http://www.ff-handball.org/ffhb/les-commissions/agents/examens.html

Les frais d'examen, d'un montant de 600 € (six cents euros), devront être réglés, par chèque, lors du dépôt du dossier de candidature.

Pour toutes informations complémentaires sur le déroulement de l'examen, il est possible de contacter la FFHB (agents@handball-france.eu)

Cet examen est prévu et réglementé par le code du sport, notamment ses articles L.222-7 à L. 222-22 et R. 222-10 à R. 222-18



Mise à jour de la liste des joueuses issues du parcours de l'excellence sportive (JIPES)

Le DTN poursuit l'attribution des statuts JIPES aux joueuses ayant formulé des demandes. A ce jour, 173 statuts ont été attribués.

Une liste mise à jour au 22 juin 2012 est publiée sur le site Internet de la LFH (http://lfh.ff-handball.org/info/lfh/documentatio).

Rappel: l'obtention du statut peut intervenir selon une procédure directe (respect des conditions réglementaires) ou par dérogation (la joueuse doit alors faire valoir son parcours sportif antérieur, par exemple le nombres d'années de licence à la FFHB dans les catégories de jeunes).

La fiche de demande de statut JIPES est disponible auprès du service juridique fédéral (c.mantel@handball-france.eu).



Réunion du 4 juin 2012

La Commission de Discipline de la LNH a décidé, à l'issue de sa séance du 4 juin 2012, de sanctionner Benjamin BRIFFE, joueur professionnel du club de Cesson-Rennes métropole HB, d'une date de suspension ferme pour avoir eu une attitude incorrecte dans les dernières minutes de la rencontre Istres-Cesson du 19 mai 2012 comptant pour la 25º journée du championnat de France 2011-2012. Il sera suspendu pour la rencontre comptant pour la 1º journée du championnat de France de D1M de la saison 2012-2013.







HANDOUGS
BULLETIN HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

PAGE 2



Réunions des 21 et 25 juin 2012

A l'issue de sa réunion du 21 juin, et après avoir examiné les éléments transmis par la CNACG de la LNH, la CNCG a pris les décisions suivantes au vu des critères financiers (budget minimum et situation nette) du cahier des charges de participation à la Handball ProD2 en 2012-2013 :

— Clubs soumis, d'une part, à une limitation de masse salariale autorisée et/ou, d'autre part, à un plan d'apurement de la situation nette négative, dans le cadre du contrôle de l'un et/ou l'autre des critères finan! ciers : ISTRES, NIMES.

Les clubs objets d'une décision de la CNCG leur faisant grief disposent d'un délai de 10 jours pour interjeter appel auprès de la commission d'appel de la CNCG.

En tout état de cause, la CNCG rappelle que l'autorisation définitive pour évoluer en Handball ProD2 en 2012-2013 ne sera accordée qu'après examen de l'ensemble des exigences fixées par le cahier des charge respectif.

Par ailleurs, sur proposition de la COC fédérale et après avoir examiné les 3 dossiers parvenus dans les délais réglementaires, la CNCG a décidé, le 25 juin 2011, de procéder au repêchage du club ES BESANCON FEMININ en LFH pour la saison 2012-2013, au vu notamment du respect des critères financiers (budget minimum et situation nette) du cahier des charges de participation à la division. La CNCG a assorti sa décision d'une limitation de la masse salariale autorisée et a confirmé le plan d'apurement de la situation nette négative du club.



Audience de conciliation du 20 juin 2012

Le Comité National Olympique Sportif Français a été saisi début juin d'une demande de conciliation du club ARVOR 29 PAYS DE BREST visant à contester la décision de rétrogradation en Division 2 Féminine et d'interdiction de coupes d'Europe, à l'issue de la saison 2011-2012, prononcée par la commission contentieuse de la CNCG le 4 mai 2012 et confirmée par la commission d'appel de la CNCG le 2 juin.

L'audience de conciliation s'est tenue le mercredi 20 juin 2012 en présence de représentants de la FFHB et de représentants du club et des collectivités locales

Lors de cette audience, la FFHB a considéré que les nouveaux éléments produits par le club la veille de la réunion et en séance le jour même, ni fermes ni définitifs, n'étaient pas de nature à lui permettre de reconsidérer, sur le fond, la décision contestée, ce au regard des fondements mêmes des missions du contrôle de gestion et de l'exigence d'équité des compétitions fédérales.

Par suite, le conciliateur du CNOSF a notifié aux deux parties, dès le 20 juin 2012 au soir, une proposition de conciliation.

Le conciliateur a d'abord précisé que les règles à respecter dans un championnat national tel le championnat de France de D1F n'étaient plus seulement sportives et qu'il existait en effet des règlements administratifs stricts, et notamment des contraintes financières auxquelles les clubs avaient l'obligation de se plier.

Il a également rappelé qu'il ne saurait se substituer aux instances spécialisées mises en place par la FFHB et disposant des moyens et de la compétence nécessaires en matière comptable et financière pour se prononcer, en fonction des règles de droit mais aussi de la pratique, sur la situation d'un club dont elles contrôlent la gestion.

Le conciliateur a ensuite souligné qu'au-delà de l'avenir particulier de chacun des clubs dont elle contrôlait la gestion, la CNCG avait également vocation à assurer l'équilibre des compétitions fédérales au travers d'un examen objectif et équitable des états financiers qui lui étaient communiqués. Les règles fédérales étant, entre autres, destinées à éviter qu'un club n'engage des fonds dont il ne dispose pas d! ans le seul but d'améliorer la valeur sportive de son équipe, ce qui constitue fondamentalement une rupture d'équité entre les participants à une même compétition.

En conclusion, le conciliateur a constaté que les commissions fédérales de contrôle et de gestion avaient fait une stricte et juste appréciation de la situation

financière particulièrement obérée du club d'Arvor, et non contestée, et avaient tiré les conséquences de la mauvaise gestion dans laquelle cette situation trouvait son origine.

Par conséquent, le conciliateur du CNOSF a proposé au club ARVOR 29 PAYS DE BREST de s'en tenir à la décision contestée.

La FFHB a accepté la proposition de conciliation.



Réunions des 7 et 8 juin 2012

- 1 avertissement : officiel responsable EL JAMMAL Samy (CL MARSANNAY HB). *Motif* : Propos déplacés envers arbitre. *Moment* : Après match. *Qualification* : Attitude antisportive. *Période probatoire* : 3 mois.
- 1 date avec sursis : responsable salle et terrain BRIVE Serge (ASNIERES HBC Suite à un arrêt de jeu pour joueur blessé, est entré sur l'aire de jeu sans y avoir été autorisé. *Moment* : Pendant match. *Qualification* : Comportement incorrect. *Période probatoire* : 3 mois.
- 1 date avec sursis: joueur BROEDERS Romain (GRAVELINES US HB).

 **Motif*: Suite à 3e exclusion pour 2', propos excessif à la cantonade.

 **Moment*: Pendant match. Qualification: Comportement incorrect.

 Période probatoire*: 3 mois.
- 2 dates : joueur FRIK Abdelatif (GFCO AJACCIO HB). Motif : Propos à connotation menaçante envers un arbitre. Moment : Après match. Qualification : Attitude antisportive. Période probatoire : 6 mois.
- 2 dates dont 1 avec sursis : joueur ABDELMOULA Amor (AS FONTAINE). Motif: Propos injurieux envers arbitre. Moment : Pendant match. Qualification : Attitude antisportive grossière. Période probatoire : 6 mois.
- 2 dates dont 1 avec sursis : joueur LETOCQ Jonathan (TORCY HB MLV). Motif: En réaction à un geste menaçant geste potentiellement dangereux. Moment: Pendant match. Qualification: Irrégularité grossière. Période probatoire: 4 mois.
- 3 dates : joueur ASTIER Jérémy (CS VESOUL HAUTE SAONE). Motif : Grosse faute défensive brutale et dangereuse sur joueur en OMB et suspension à 6m. Moment : Pendant match. Qualification : Irrégularité grossière. Période probatoire : 4 mois.
- 3 dates dont 1 avec sursis : joueur BRAUD Simon (POUZAUGES VENDEE HB). Motif : Faute défensive qui touche son adversaire au visage. Moment : Pendant match. Qualification : Irrégularité grossière. Période probatoire : 4 mois.
- 3 dates dont 1 avec sursis : joueur LOUIS JOSEPH Jérémy (REVEIL DE NOGENT HB). Motif : Suite à provocation verbale de la part d'un adversaire réaction par une attitude particulièrement incorrecte. Moment : Dernière minute. Qualification : Attitude antisportive grossière. Période probatoire : 4 mois.
- 3 dates dont 1 avec sursis : joueur LAGET Lucas (CJ BOUGUENAIS HB). Motif : Faute défensive dangereuse et intentionnelle sur joueur adverse. Moment : Dernière minute. Qualification : Irrégularité grossière. Période probatoire : 4 mois.
- 3 dates dont 1 avec sursis : joueur mineur (HAVRE AC). Motif : Sur contre attaque adverse ceinturage par l'arrière sur joueuse en suspension à 6m. Moment : Pendant match. Qualification : Irrégularité grossière. Période probatoire : 4 mois.
- 3 dates dont 1 avec sursis : joueur MATHIEU Jimmy (EPINAL HB). Motif : Geste antisportif grossier et délibéré aux fins de préservation du gain du match. Moment : Dernière minute. Qualification : Irrégularité grossière. Période probatoire : 4 mois.
- 3 dates dont 1 avec sursis : joueur MATHIEU Kévin (USAM NIMES GARD). Motif : Acte antisportif caractérisé et délibéré aux fins de préservation du match nul. Moment : Demière minute. Qualification : Irrégularité grossière. Période probatoire : 4 mois.
- 4 dates : joueur BENKAHLA Boumédienne (LYON CALUIRE AS). Motif : Lors du dernier engagement a tiré délibérément dans le ventre d'un adversaire. Moment : Dernière minute. Qualification : Irrégularité grossière. Période probatoire : 4 mois.







N° 679 — 26 JUIN 2012

PAGE 3

- 4 dates dont 2 avec sursis : joueur GUILLET Lisa (BLANC MESNIL SPORT HB). Motif : Propos excessifs et méprisants réitérés envers un membre du corps arbitral. Moment : Après match. Qualification : Attitude antisportive. Période probatoire : 6 mois.
- 4 dates dont 2 avec sursis : officiel responsable BASNY Jan (GFCO AJACCIO HB). *Motif*: Attitude incorrecte vis à vis du corps arbitral. *Moment*: Après match. *Qualification*: Attitude antisportive. *Période probatoire*: 6 mois.
- 6 dates : joueur DABBOUS Grégory (HB CORTE). Motif : Coup volontaire délibéré sur adversaire n'entrainant pas d'arrêt de travail. Moment : Après match. Qualification : Violence. Période probatoire : 1 an.
- 8 dates dont 4 avec sursis : joueur MALGAT Victor (HBC COURNON D'AUVERGNE Echange de coups avec un adversaire. Moment : Pendant match. Qualification : Violence grave. Période probatoire : 6 mois
- 8 dates dont 4 avec sursis: joueur mineur (USAM NIMES GARD). *Motif*: Echange de coups avec un adversaire. *Moment*: Pendant match. *Qualification*: Violence grave. *Période probatoire*: 6 mois.



Conseil d'administration du 15 juin 2012 Siège FFHB Gentilly

Présents: BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BETTENFELD Jacques, BOURASSEAU Marie, BOUTHEMY Philippe, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GAUTRAUD Nathalie, GOUGEON Daniel, GRANDIN Emmanuel, GREGOIRE Philippe, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LAGARRIGUE PASCAL Sylvie, LIENARD Christian, MARCET Odile, MARTINI Laurent, PERNELET Dominique, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, SCARSI Claude, SEREX Francis.

Assistent: LACOUX Jean-Pierre, BANA Philippe, JACQUET Michel.

Excusés: AMIEL André, ANSQUER Monique, ARNAULT Francis, BECCIA Evelyne, BORD Gilles, GLEIZES CERVERA Sophie, GUICHARD Jean Louis, MAILLET Christine, MANOUVRIER Alexis, SAURINA Patricia, SMADJA Alain, VILLEPREUX Brigitte.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 15h au siège de la FFHB en salle du Conseil.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration des 9 et 10 mars 2012 est adopté à l'unanimité après la suppression à la demande de Christine MAILLET son intervention : « Christine MAILLET insiste sur le besoin d'informations sur ces sujets qui concernent les membres du Conseil mais surtout, au niveau de la communication interne, les commissions fédérales ». D'autre part, le nom de Jean-Pierre FEUILLAN est à inscrire dans les présents et non, comme indiqué par erreur, dans les excusés.

Joël DELPLANQUE informe les membres du Conseil d'Administration de l'actualité de la vie du handball en cette fin de saison qui va s'enchaîner de manière rapide avec les rendez-vous internationaux, les compétitions de jeunes et les Jeux Olympiques. En la circonstance le Conseil adresse toutes ses félicitations aux joueuses et à l'encadrement de notre équipe féminine qui a acquis le droit de participer aux JO de Londres. Il tient à rendre hommage au travail réalisé par la Commission Nationale de Contrôle et de Gestion qui, sous la responsabilité active et efficace de Francis SEREX, a permis dans les conditions du bénévolat de remplir sa tâche avec beaucoup de sérieux. Il s'agit de percevoir à travers leur travail et ceux des autres commissions fédérales toute la dimension humaine liée à la passion vers de notre sport.

Philipe BANA insiste sur les préparations dans lesquelles nos équipes de France sont engagées pour les JO. Après avoir présenté les calendriers respectifs, il précise que le parcours à l'entame des Jeux ne sera pas identique pour les 2 collectifs au début de la compétition. En effet les filles vont rentrer rapidement dans le dur alors que, pour les garçons, le dur va apparaître dans un deuxième temps.

Les encadrements sont aussi confrontés à la problématique des Jeux qui demandent une liste définitive de 14 athlètes au 7 juillet.

Il évoque ensuite la rencontre de l'AS des DTN avec Madame la Ministre où il a tenu à insister sur la fonction des Fédérations qui n'est pas seulement d'être des usines à médailles mais aussi d'assurer des fonctions éducatives et sociales dans la société.

Il rappelle que les négociations sur la Convention d'Objectifs ont abouti à une baisse de 2% de l'aide accordée à la fédération. Cette baisse intervient l'année ou la FFHB à la demande des URSSAF a décidé de salarier les médecins et les kinés ce qui alourdit considérablement la charge qui pèse sur le budget fédéral. Il formule l'espoir qu'à l'image des emplois jeunes, le service civique et les emplois aidés nouveaux en perspective pourraient permettre de répondre aux besoins du terrain (ligues, comités et clubs).

Gilles BASQUIN et Michel JACQUET présentent le dispositif mis en place concernant l'assurance des primes olympiques. D'autre part, une expertise est en cours concernant l'assurance prise par le CNOSF dans le cadre des risques couverts lors de la participation des athlètes aux prochains JO.

Alain JOURDAN présente le calendrier institutionnel et sportif 2012-2013 qui est adopté à l'unanimité. Le CPLUM qui traditionnellement est organisé pendant Bercy début janvier n'a pas été positionné. Emmanuel GRANDIN consultera les Présidents des Ligues Ultras marines à ce sujet. La Golden League féminine (Norvège, Danemark, France et un autre pays invité), prévue finalement en octobre 2012 au Danemark, novembre 2012 en Norvège et mars 2013 en France sera un moment important dans l'optique des organisations à mettre en place entre les grandes compétitions internationales pour notre image. La Golden League masculine se déroulera en fin 2013 au Danemark et en janvier 2014 en France sur le même principe.

Jean-Pierre FEUILLAN fait part de la situation des contrats en cours, en renégociation dont les plus urgents sont le partenaire principal maillot (actuellement L'Artisanat), l'équipementier (actuellement adidas) et un autre partenaire maillot (Razel).

Alain JOURDAN rappelle brièvement le calendrier et les textes réglementaires qui régissent l'organisation de l'Assemblée Générale élective qui aura lieu le samedi 13 octobre à partir de 14 h (accueil à partir de 13h15) au CNOSF. Ensuite les délégués seront invités au Musée des Arts Forains à partir de 20 h avec la présence souhaitée des Présidents de ligues et de comités et les administrateurs fédéraux qui cesseront leurs fonctions à ce renouvellement de mandat.

Il est rappelé que le dépôt des listes est fixé au vendredi 31 août à 14 h.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le texte du courrier du Président qui sera adressé aux Présidents de Ligues et Comités, au Président de la LNH et aux administrateurs fédéraux qui rappellent les modalités et les conditions d'utilisation des moyens et des prestations fédérales pour les listes candidates à cette élection.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la composition de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales selon les textes réglementaires. Celle-ci sera composée de :

Président : Monsieur CLEMENCON Jean-Paul
Membres : Monsieur BOURGUILLEAU Gérard
Madame DUBARRY Margaret
Monsieur KARAQUILLO Jean-Pierre

Monsieur MESOGNON Didier Madame VASSINE Tatiana

Le CNOSF a mis en place une réflexion sur la réforme de la gouvernance des fédérations afin de proposer à ses membres des orientations « visant à adapter leur fonctionnement aux enjeux de la société moderne ».

Suite à des échanges constructifs au sein du groupe de travail constitué sur ce thème, le conseil d'administration du CNOSF a souhaité que soit retenue une très grande majorité des préconisations formulées par de groupe, en soulignant qu'il était favorable à toutes évolutions des statuts des fédérations tendant vers davantage d'efficience, de démocratie, de transparence et de stabilité, tout en permettant un renouvellement de leurs dirigeants.

La gouvernance de la FFHB est largement en accord avec ces préconisa-

Un point mérite toutefois l'attention : le CNOSF préconise de limiter à 70 ans l'âge auquel un candidat peut se présenter à la présidence d'une fédération,







HANDins BULLETIN HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION PAGE 4 FRANÇAISE DE HANDBALL

disposition qu'il applique déjà, en ce qui le concerne, à tous les membres de son conseil d'administration

Une telle disposition ne figure pas actuellement dans les statuts de la FFHB (elle y a figuré il y a fort longtemps).

A l'instar du CNOSF, il est donc proposé d'introduire la disposition dans les statuts de la FFHB pour l'assemblée générale d'octobre 2012 :

Article 14

- 14.5 Ne peuvent être élues au Conseil d'administration :
- 1) des personnes mineures à la date de l'élection :
- 2) des personnes âgées de plus de 70 ans à la date de l'élection ;
- 3) les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 4) les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales;
- 5) les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Cette proposition est adoptée à la majorité relative : 18 pour, 4 contre, 2 ab-

François GARCIA, Philippe BANA et Alain JOURDAN présentent la nouvelle organisation autour de l'arbitrage et la suite des Etats Généraux. Cette réflexion, entamée collectivement, s'est divisée en 2 secteurs (haut niveau et masse) dont les préoccupations se sont parfois rejointes et qui ont amené à l'Assemblée Générale d'Evian des propositions adoptées et des chantiers ouverts pour la prochaine olympiade.

L'essentiel reste la collaboration souhaitée entre les techniciens du jeu et de l'arbitrage. Sur les territoires, la formation doit permettre de sensibiliser les joueurs et les entraîneurs à travers une systématisation de présence d'arbitres aux stages d'entraineurs et de joueurs et, réciproquement, d'entraineurs aux stages d'arbitres. Les commissions territoriales d'arbitrage et les ETR devront en amont envisager les différentes collaborations.

Les difficultés liées à la CMCD par rapport aux arbitres et aux jeunes arbitres doivent amener à la fois des formations auprès des clubs et des propositions pour configurer ce dispositif indispensable à la qualité de l'arbitrage. A cet effet, le FFHB a décidé de mettre en place à son niveau une Direction de l'Arbitrage du Handball français (DAHB) autour du Président de la CCA avec le soutien du DTN. Cette DAHB sera composé de 2 salariés : Alain DESSERT-ENNE, mis à la disposition à temps plein pour les formations et le suivi de l'arbitrage en tant que Conseiller Technique de l'Arbitrage, et Laurent REVERET comme chargé de mission pour le développement de l'Arbitrage. Il s'agira ensuite sur les territoires de trouver les relais à travers les bénévoles et les salariés mis par les instances fédérales, à temps complets ou partiels, à la disposition des formations de l'arbitrage.

A l'occasion de la journée de l'arbitrage (17 octobre 2012), le Conseil d'Administration unanime souhaite qu'une conférence de presse nationale présente un dossier complet sur toutes les structurations et préconisations réglementaires mises en place autour de l'arbitrage montrant la volonté de la FFHB de travailler ensemble autour des problématiques du jeu et le lien indispensable à consolider avec ces acteurs indissociables que sont les arbitres.

Daniel GOUGEON présente la campagne nationale d'adhésion mis en place par la commission Développement à partir des valeurs et des pratiques, au moyen d'une série d'affiches qui doivent créer une dynamique nationale autour du démarrage de la saison 2012-2013. Un kit à partir d'une trousse logotisée handball complétera les outils à la disposition des handballeurs et des clubs pour le démarrage de la saison. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Pascal BAUDE et Philippe BANA présentent les Etats Généraux de la Sportive en précisant à la fois les méthodes de travail et le calendrier à mettre en place. A l'image des Etats Généraux de l'Arbitrage, il s'agit d'associer tous ceux qui font le jeu pour réfléchir au delà des compétitions nationales aux évolutions à envisager pour offrir les meilleures formes de pratique en fonction des situations rencontrées sur les territoires et sur les évolutions souhaitées dans notre organisation générale du handball national.

Pascal BAUDE évoque ensuite la Coupe de France avec 2 815 équipes engagées pour la compétition de 2013, ce qui représente une augmentation de près de 10% par rapport à l'édition précédente.

Par ailleurs, les finales ultramarines des championnats de France ont été une grande réussite et les finales métros devraient aussi permettre aux participants de vivre intensément et avec convivialité à Coubertin ce samedi ces moments de grande intensité humaine.

Le Conseil d'Administration prend connaissance des palmarès internationaux qui présentent des anomalies liées à la prise en compte de certaines rencontres qui n'entraient pas dans le concept de rencontres internationales. Il s'agira dans un premier temps de prévenir les joueurs concernés pour ensuite mettre en place ce logiciel pour agréger les rencontres retenues à ce titre. Cette proposition est validée à l'unanimité.

La numérisation et la mise au point sera ensuite effectuée par les services fédéraux concernés. Cet avis favorable du Conseil officialise les « Palmarès Internationaux » dont la saisie sera poursuivie par les services fédéraux de la DTN. Jean-Pierre LACOUX va poursuivre jusqu'aux JO, à ce terme il initiera les secrétaires à la saisie des données. Ensuite il rappelle que ce travail qu'il a entrepris depuis 2002 constitue une base reconnue de son travail destiné à la FFHB. C'est chose faite. Il déclare ensuite : « J'en suis heureux, disons même plus encore, fier quelque part de voir mon œuvre reconnue. Ainsi toutes les feuilles de match depuis 1946, les listes des internationales et des internationaux, le total et le détail des sélections individuelles, le détail de nos résultats nation par nation, masculins et féminins. Les deux feuillets de la « feuille de match », une copie d'une FdM (la 1ère, du 12.8.1946), aperçus du chrono général, de la liste des joueuses, du palmarès féminin, des sélections d'un joueur (en l'occurrence de GAUDION, dans la 1ère FdM), que le président invitera à l'A.G. de septembre. Les cartes d'internationaux pourront par la suite permettre une reconnaissance et un lien avec la famille du handball ».

Le Conseil d'Administration est informé de l'absence de réponse de l'association AIH aux questionnements déjà évoqués en Conseil d'Administration sur la situation des comptes en application de l'article 27 des statuts de la FFHB. Il décide à l'unanimité de prendre certaines dispositions visà-vis de cette association, sans contrepartie, et de suspendre toutes les aides liées à sa présence dans les locaux fédéraux. Le Président demandera une entrevue à l'association pour lui préciser ces dispositions et les services fédéraux seront informés par une note de service des restrictions à l'utilisation des outils fédéraux. Il lui sera également demandé la restitution des effets historiques du Handball appartenant à la FFHB.

Après une suspension de séance le Conseil d'Administration aborde le bilan 2008-2012 à travers un tour de table qui permet à chacun d'exprimer son sentiment à partir d'un document de synthèse réalisé par Claude SCARSI pour lequel il a semblé utile voir intéressant de faire un point bilan de la mandature pour le dernier Conseil d'Administration et surtout connaître par l'échange le point de vue de tous les collègues sur cette belle aventure humaine.

En premier lieu, il faut rappeler les succès sportifs de nos équipes de France, qui dans cette période ont été remarquables.

Plusieurs points de satisfaction sont à noter : la nouvelle formule de la coupe de France avec le franc succès de ses finalités, la bonne qualité de nos finances fédérales avec nos réserves accumulées pour la maison du handball, le lancement de la politique territoriale, le lancement réussi de la LFH avec une implication fédérale forte, le développement de nos partenariats, l'évolution positive de notre système informatique (compléments Gesthand, fdme, la feuille de marque...), le succès d'audience de nos événements, et certainement d'autres points.

Par contre, il nous reste des progrès à faire dans plusieurs domaines : dans la communication interne et externe, dans l'amélioration encore de notre visibilité dans les medias et les supports d'informations, dans la qualité de la relation avec les ligues, les comités et le service apporté aux clubs, dans nos propositions de pratiques plus adaptées aux attentes, dans la précision de nos règlements et certainement d'autres points.

Il est noté d'abord un travail important avec les clubs sur les évolutions des licenciés sur 4 ans malgré les problématiques du nombre de clubs, la mise en place du réseau des chargés de développement qui est fondamentalement une bonne initiative. Les fiches actions ont permis d'attribuer 300 000 euros annuels aux clubs à travers les comités et les clubs. Les 80 contrats de service civique sont aussi des initiatives qui ont profité aux clubs.







 N° 679 — 26 JUIN 2012

PAGE 5

L'informatique fédérale a engendré des hommes « heureux » par le travail réalisé durant cette mandature avec en supplément la mise en place des référents informatiques.

Les structures fédérales accueillent toujours de manière agréable les demandes venant des structures décentralisées.

Le fonctionnement des commissions évolue (COC par exemple avec la FdMe) : comment utiliser ce potentiel humain rendu plus disponible ?

Malgré les difficultés liées aux possibilités financières des clubs, la LFH a fonctionné de manière autonome satisfaisante à l'intérieur de la Maison Fédérale. La première Nuit du Handball a été une réussite en partenariat avec la I NH

Une avancée importante dans les domaines financiers et juridiques par la commission mixte, des formations faites mais aussi dans les domaines des assurances et des protections des élus et salariés.

L'accompagnement des Equipes de France jeunes et A sont un travail important pour les élus avec des objectifs différents suivants les niveaux concernés.

La capacité à remplir progressivement les salles a été une grande avancée des années que nous venons de vivre.

Notre image de marque est encore très bonne, il faut poursuivre sur cette voie.

Les évolutions du marketing sont liées à notre partenariat avec SELLA Communication mais aussi les résultats de nos équipes de France.

Le dialogue social avec le personnel a été rétabli

La communication entre les commissions doit être développée pour accueillir les nouveaux et établir une cohérence verticale avec les Ligues et les Comités

Les relations avec les autres commissions avec les 2 thèmes qui avaient été choisis au début du mandat : simplification et décentralisation. CNDS et CMCD sont des outils de réflexion et qui doivent engager des collaborations. Un schéma directeur d'équipements sportifs est à mettre en place.

Il faut se poser les problématiques du travail à faire par rapport aux impératifs financiers sur une ressource dans le cadre du Contrôle de Gestion, avec un budget fédéral qui passe de 12M à 20M d'Euros, faut-il sous-traiter certains services à des services externes à la FFHB, mais la confiance manifestée par les clubs est un gage de la qualité de l'accompagnement.

Le partenariat avec SELLA manque d'informations communiquées aux administrateurs fédéraux.

Le site fédéral pourrait être un outil plus fonctionnel : c'est l'objet de sa restructuration nécessaire devant sa fréquentation multipliée après la mise en place de la Feuille de Match électronique (FdMe).

Malgré les conditions de travail améliorée par des travaux importants réalisés, l'image de la FFHB n'est pas toujours positive quand nous recevons des gens de l'extérieur ce qui montre l'indispensable installation envisagée dans des locaux plus accueillant, modernes et fonctionnels.

Le déficit de communication nécessite d'améliorer les relations fédération/club pour faire savoir et donc communiquer sur nos réussites et se rencontrer dans des conditions meilleures.

Il est indispensable que les élus fédéraux utilisent seulement les outils mis en place par la FFHB. A ce titre il y a encore beaucoup de travail à faire pour que l'information circule auprès des élus car souvent ce sont les salariés qui reçoivent et transmette les informations fédérales.

Au sujet du fonctionnement interne du Conseil d'Administration, il a manqué des moments d'échanges sur les pratiques respectives de chacun, c'est un regret lié au respect, à la confiance, à la transparence annoncés lors de la mise en place du projet hand-avenir mais c'est vrai que pour beaucoup la charge de travail a été un frein au partage de ces moments d'échanges.

Questions diverses:

En vue de l'assemblée générale élective de la LNH prévue le 28 juin prochain, la FFHB est sollicitée pour la désignation de ses représentants dans les instances de la Ligue.

Selon les Statuts de la LNH, la FFHB dispose de :

- 2 représentants fédéraux au sein de l'assemblée générale, dont l'un siégea également au comité directeur de la LNH,
- 1 personnalité qualifiée membre de l'assemblée générale et susceptible d'être candidate à l'élection du comité directeur de la LNH.

Le Conseil d'Administration confirme les désignations intervenues en Bureau Directeur du 1er juin :

- Marc-Henri BERNARD, au titre de représentant de la FFHB à l'AG et au CD de la LNH.
- Michel BONFILS, au titre de 2e représentant de la FFHB à l'AG de la LNH,
- Jean-Pierre FEUILLAN, au titre de personnalité qualifiée à l'AG de la LNH.
 Ces désignations sont ratifiées par le Conseil d'Administration de la FFHB.

Le Conseil d'Administration est informé de la proposition du Bureau Directeur suite à la demande de l'UCPH visant à abaisser le plafond de rémunération des agents et mandataires sportifs à 8% au lieu des 10% actuels. Cette demande fait elle-même suite à la loi du 1e/02/2012 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs ayant modifié, d'une part, l'article L. 222-17 du code du sport et, d'autre part, l'article 10 de la loi du 31/12/1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, pour prévoir que les fédérations sportives délégataires pouvaient désormais fixer, pour la rémunération du ou des agents sportifs et du ou des avocats, un montant inférieur à 10 % du contrat conclu par les parties mises en rapport.

Le Conseil d'Administration confirme la position présentée lors du Bureau Directeur du 15 juin d'abaisser le plafond de rémunération des agents sportifs et des avocats à 8% de la rémunération brute perçue par un joueur ou un entraineur. La modification réglementaire nécessaire (article 24 du règlement relatif à l'activité d'agent sportif de handball) est ainsi validée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.



Matches de qualification Euro 2014

La FFHB lance l'appel à candidature pour les rencontres masculines de qualification à l'Euro 2014 suivantes :

- FRANCE / LITUANIE (31/10/2012 ou 01/11/2012)
- FRANCE / NORVÈGE (06/04/2013 ou 07/04/2013)
- FRANCE / TURQUIE (15/06/2013 ou 16/06/2013)

Le dossier de candidature et le cahier des charges pour se porter candidat à l'une des rencontres (disponibles auprès de la <u>cellule événementielle</u>) sont à retourner au plus tard le 2 juillet 2012.

Contrat(s) équipementier(s)

Le 18 juin 2012, la FFHB a officiellement lancé son appel à candidatures pour le prochain partenariat « équipementier », qui couvrira les années 2013 à 2016.

Cet appel à candidatures s'articule autour de 3 lots

- équipements textiles, chaussures et matériels (hors ballon de handball), destinés aux équipes de France de handball et aux membres de la FFHB (arbitres exclus),
 - ballon de handball.
 - équipements textiles et chaussures des arbitres de handball.

Les offres sont à remettre par écrit au siège de la FFHB pour le 27 juillet 2012 au plus tard, lot par lot et par plis distincts cachetés.

L'ensemble du cahier des charges de l'appel à candidatures est disponible auprès du responsable marketing de la FFHB, M. Cédric POUTHIER : tél 01 46 15 03 58, c.pouthier@handball-france.eu



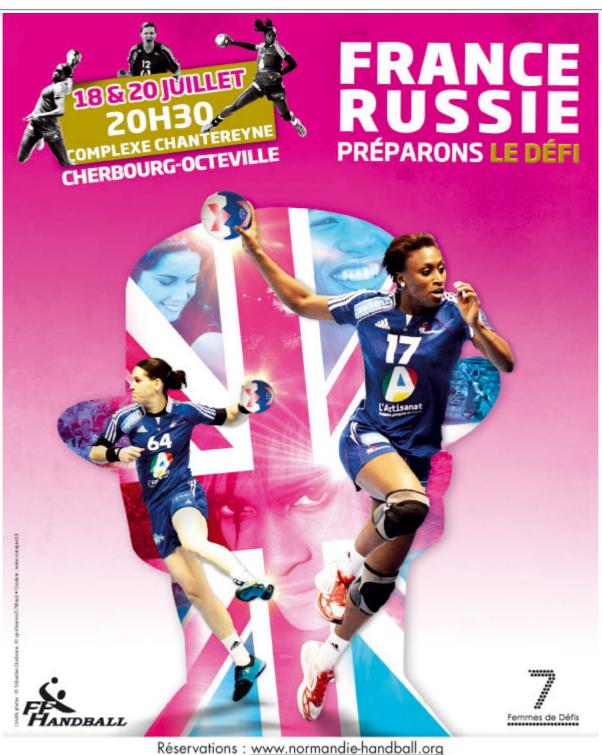
21° Rendez-vous Georges-Petit « Vitesse et continuité dans l'enchaînement du jeu »

Ce stage, ouvert à tous les acteurs du handball, se déroulera à Apt du 5 au 8 juillet 2012. Encore quelques places de disponibles : demandez vite le dossier d'inscription auprès de Marie-Lu Manijean (ml.manijean@handball-france.eu).





























N° Siret 784 544 769 00028 • N° APE 9319Z







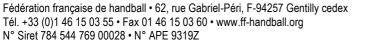






















On est tous handballeurs





























